

25 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ADENCLASSIFIEDS

(Euronext Paris)

Par courrier du 22 septembre 2008, la société Banexi Ventures Partners (13-15, rue Taitbout, 75009 Paris) agissant pour le compte du fonds commun de placement à risque Banexi Ventures 3 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2008, par suite d'une cession d'actions ADENCLASSIFIEDS, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ADENCLASSIFIEDS et détenir pour le compte dudit FCPR, 273 428 actions ADENCLASSIFIEDS représentant autant de droits de vote, soit 4,21% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 6 487 521 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.